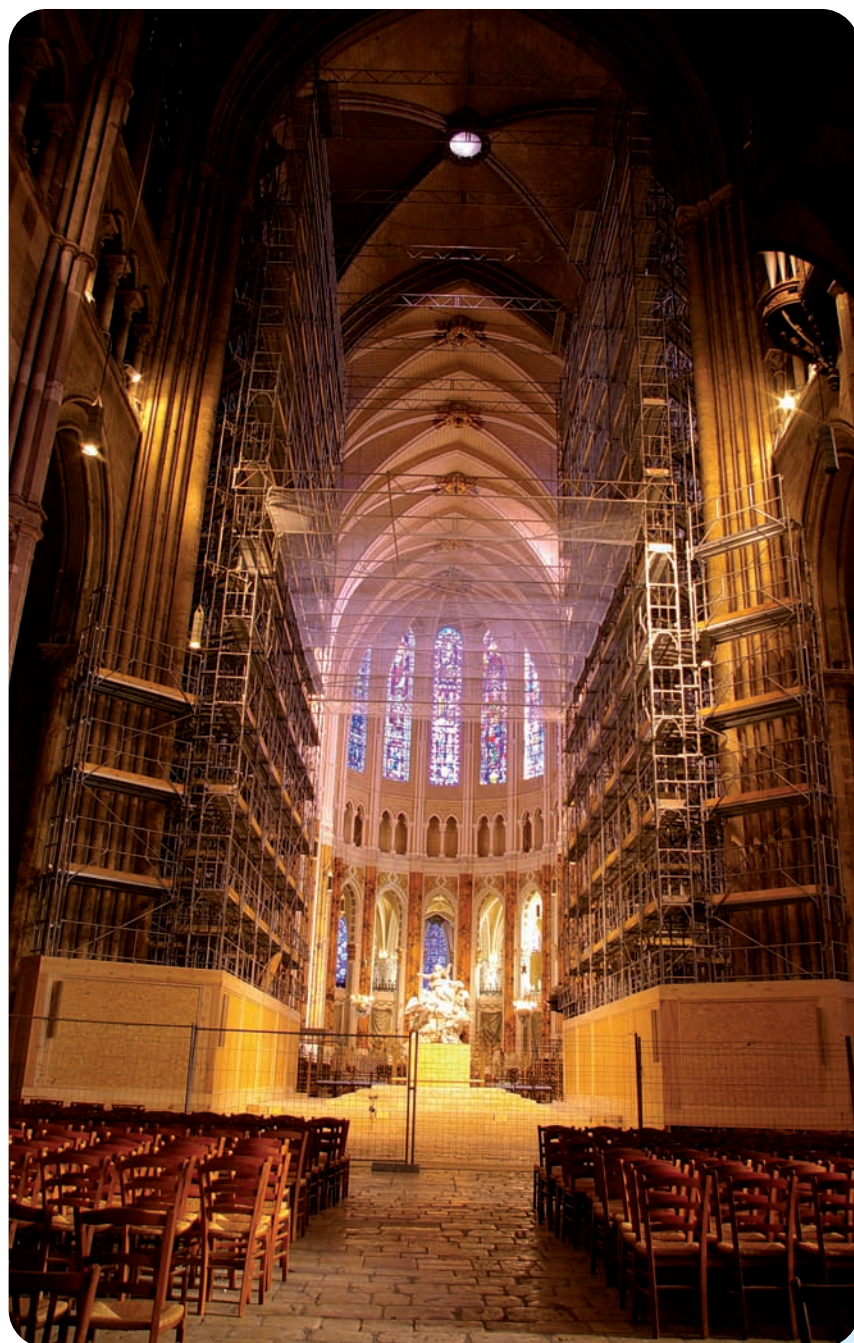


Le SFECE renforce son offre de formations en 2014 : pour un accompagnement toujours plus pertinent, gage de l'excellence professionnelle



Avec ses 132 adhérents représentant 85 % du chiffre d'affaires total des secteurs représentés, le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement (SFECE) s'engage pour renforcer la formation professionnelle. Ayant vocation à dynamiser le secteur, accompagner les entreprises et contribuer au développement des actions techniques, normatives et règlementaires, le SFECE fait de la formation l'un de ses axes prioritaires. Plus qu'un outil de sécurité, elle est le gage de la compétence d'une entreprise et de la valorisation de la profession. Vecteur d'un savoir-faire réel et d'un professionnalisme exemplaire, elle garantit la sécurité au travail.

Imposée par la réglementation, la formation est mise à la disposition de tous grâce au Syndicat qui propose, par l'intermédiaire de ses organismes de formation associés, des sessions tout au long de l'année et des Certificats de Qualification Professionnelle pour les monteurs d'échafaudage et les monteurs de plates-formes suspendues motorisées. Il veille également à la bonne compétence des organismes de formation en mettant en place des audits et des agréments et offre des outils pratiques indispensables à toute la profession. Le SFECE, c'est une offre de formations ambitieuse et renouvelée, complète et accessible à tous !

Echafaudage de pied prenant de la hauteur au cœur de la Cathédrale de Chartres : un chantier intérieur délicat nécessitant des monteurs formés.

Un choix plus large de formations pour satisfaire la demande et dynamiser le secteur

Le SFECE est à l'origine de plusieurs filières de formations relatives aux différents métiers de l'échafaudage, du coffrage, de l'étaielement et des systèmes d'élévation et d'accès motorisés. En 2013, la commission formation avait déjà mis en place quatre nouveaux référentiels de formations.

Pour les métiers liés aux plates-formes motorisées, deux formations se sont ajoutées à celles de **Monteur de plates-formes de travail, ascenseurs de chantier et monte-matériaux** et de **Monteur de plates-formes suspendues** :

- **Utilisation de plates-formes sur mâts**
- 1 jour
- **Utilisation de plates-formes suspendues motorisées**
- 1 jour

Ces deux formations permettent de répondre à l'obligation de formation du personnel à l'utilisation des équipements de travail ; elles restent générales afin que les compagnons puissent s'adapter aux modèles de plates-formes qu'ils seront amenés à utiliser. Le SFECE conseille d'y associer une prise en main dispensée par l'installateur/loueur de la plate-forme afin de tenir compte des spécificités du matériel et du chantier.

Pour les métiers liés à l'échafaudage, deux formations ont été conçues :

- **Utilisation et vérification journalière des échafaudages fixes** - 1 jour
- **Montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants** - 2 jours

Elles complètent le panel de formations en lien avec l'échafaudage : **Aide-monteur d'échafaudage, Monteur d'échafaudage, Chef d'équipe échafaudage, Technicien de conception d'échafaudages fixes, Technicien de bureau d'études, Montage - Utilisation - Démontage d'échafaudages de pied** et **Réception - Conformité - Vérification d'échafaudages fixes et roulants**.

En 2014, le SFECE travaillera avec ses différents organismes de formation et ses adhérents à la mise à jour des référentiels **Monteur d'échafaudage** et **Remise à niveau monteur d'échafaudage**. Les difficultés rencontrées par les candidats lors des épreuves des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) seront analysées afin de déterminer les points à approfondir au cours de la formation.



doc. SFECE

Stages de formation suivant les référentiels du Syndicat

Année	Nombre d'attestations délivrées
2001	264
2002	276
2003	422
2004	598
2005	964
2006	1.766
2007	2.226
2008	2.803
2009	2.862
2010	3.225
2011	3.574
2012	3.166
TOTAL	22.146

Depuis 2013, le SFECE propose une formation sur le montage, la vérification et l'utilisation des échafaudages roulants. Elle offre aux professionnels les compétences indispensables à l'exploitation de ce matériel spécifique.



doc. SFECE

CQP "Monteur d'échafaudage" : un mode d'évaluation repensé pour plus de pertinence

En plus d'un élargissement de la palette des formations, le SFECE, en charge de l'organisation et du choix des membres du jury, renforce pour 2014 le calendrier des sessions Certificat de Qualification Professionnelle **Monteur d'échafaudage**. Au minimum seize journées seront programmées et réparties sur les départements très demandeurs en 2013 : Bouches-du-Rhône (13), Moselle (57), Nord (59), Rhône (69), Paris (75), Seine-Maritime (76).

Par ailleurs, le SFECE procède actuellement à une révision des épreuves du CQP **Monteur d'échafaudage**. Si la structure du CQP demeure inchangée, les sujets des épreuves (lecture de plan, dessin et nomenclature) seront repensés et modifiés pour une meilleure adéquation entre formation et évaluation. Les épreuves pratiques seront également revues, avec une modification des structures d'échafaudage à réaliser. Cette mise à jour du CQP permettra aussi de proposer des sujets plus adaptés aux candidats travaillant essentiellement dans le secteur de l'industrie.



doc. SFECE

Etalement du nouvel hôpital à Orléans (45) : une manœuvre technique qui fait appel à des connaissances pointues, également couvertes par l'offre de formations du SFECE.

Rappel des modalités d'inscription

La démarche d'inscription se fait, pour le candidat, directement auprès de l'organisme de son choix (liste des organismes de formation certifiés par le SFECE sur le site www.echafaudage-coffrage-etaiement.org du syndicat). L'organisme adresse alors le dossier au SFECE qui s'assurera des dates disponibles.

Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site du SFECE et nécessitent :

- une fiche administrative du candidat (à obtenir auprès d'un organisme de formation ou à télécharger sur le site du syndicat) ;
- une attestation médicale "d'aptitude aux travaux en hauteur" ou de "non-contre-indication au poste occupé" ;
- une attestation de l'employeur ou de l'organisme prenant en charge le candidat, ou du candidat lui-même, attestant 6 mois d'expérience en tant que monteur d'échafaudage ;
- une attestation de l'employeur ou de l'organisme prenant en charge le candidat, ou du candidat lui-même, attestant de la connaissance de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction (lecture, écriture).

Les candidats libres doivent s'adresser directement au syndicat.

Utilisation de plates-formes sur mâts pour la construction d'annexes au Grand Stade de Lille (59).

Une veille soutenue des organismes de formation pour un apprentissage de qualité

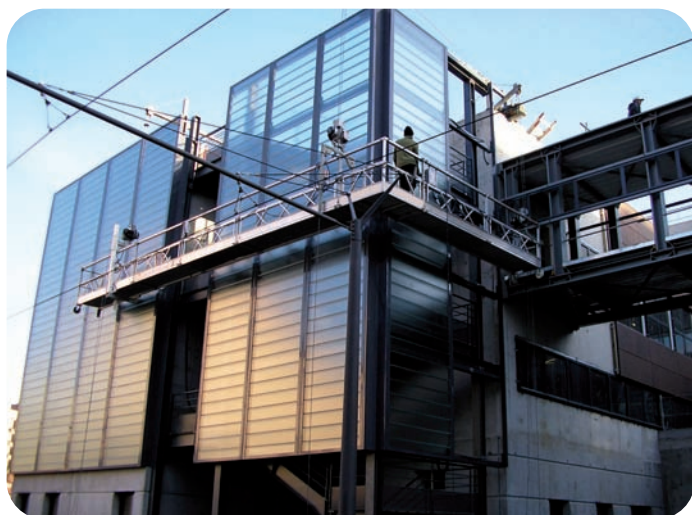
La formation en tant que meilleur outil de sécurisation de l'activité (pour les entreprises, les utilisateurs et le public) et de valorisation de la profession est la priorité du syndicat. Fort de ce constat, le SFECE s'engage à veiller à la bonne compétence des formateurs et des organismes de formation professionnelle en proposant une démarche exigeante d'agrémentation.

Les formateurs sont donc évalués individuellement sur leurs connaissances de la réglementation, des règles de montage et des notions de mécanique à travers des exercices et des QCM (Questionnaires à Choix Multiples). En fonction de leurs résultats, ils sont alors habilités ou non à dispenser les formations selon les référentiels du syndicat.

En 2014, le SFECE amplifie encore son action de contrôle afin de maintenir l'excellence de la formation proposée. Il poursuit sa démarche d'amélioration continue en renforçant son système d'audit des organismes de formation associés et de leurs formateurs agréés.

Pour une entreprise, s'adresser à un organisme de formation membre du SFECE, c'est :

- s'assurer de former son personnel dans le respect de la réglementation et des règles de l'art, en suivant un contenu et des durées de formation approuvés par la profession et par la CNAMTS ;
- prouver aux maîtres d'ouvrage et aux institutions de prévention qu'elle apporte une importance particulière à la prévention des risques qui passe notamment par la formation du personnel dans les meilleures conditions.



Travail sur une plate-forme suspendue (visuel de gauche) et montage d'un coffrage (visuel de droite) : autant de mises en œuvre spécifiques qui poussent le SFECE à sans cesse renouveler son offre de formations tout en contrôlant rigoureusement la qualité des contenus et les compétences des formateurs.

Le SFECE simplifie l'accès à la formation...

Toujours au service de ses adhérents et de l'ensemble des secteurs de l'échafaudage, du coffrage, de l'étalement et des plates-formes motorisées, le SFECE met à la disposition de chacun un ensemble d'outils d'information et d'accompagnement. Ainsi, grâce à son site Internet www.echafaudage-coffrage-etaiement.org, l'ensemble des informations pratiques relatives à la formation sont accessibles en un clic !

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

**Syndicat Français de l'Echafaudage,
du Coffrage et de l'Etalement (SFECE)**

10, rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17
Tél. 01 40 55 13 00 - Fax 01 40 55 13 01

www.echafaudage-coffrage-etaiement.org

CONTACT PRESSE

SCHILLING
communication

11, boulevard du Commandant Charcot - 17440 Aytré
Tél. 05 46 50 15 15 - Fax 05 46 50 15 19
Courriel : agence.schilling@n-schilling.com
www.n-schilling.com

[@AgenceSchilling](https://twitter.com/AgenceSchilling) - www.facebook.com/agenceschilling

Visuels téléchargeables sur www.n-schilling.com ou sur demande